

## Agir Ensemble

---

**De :** "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>  
**À :** "\_mailing" <agir.ensemble@deputefourny.be>  
**Envoyé :** jeudi 16 avril 2009 9:25  
**Joindre :** roimissionparlementaire.pdf  
**Objet :** Modification du ROI: missions parlementaires.



Madame,  
Monsieur,

Le cdH réitère sa désapprobation concernant la mission organisée par le **Bureau du Parlement wallon** aux Etats-Unis. Il rappelle que les parlementaires cdH se sont engagés à rembourser l'intégralité des montants dépensés à cette occasion.

Il est temps maintenant de baliser l'avenir.

En effet, il apparaît que la problématique des voyages du bureau du Parlement fréquentés par tous les partis sans exceptions durant ces 10 dernières années n'est pas neuve et nécessite une réglementation stricte.

C'est pourquoi, mes collègues parlementaires Carlo di Antonio, Michel de Lamotte et moi-même déposerons demain et proposerons à la signature de tous les partis une proposition de modification du règlement d'ordre intérieur du Parlement Wallon (voir en annexe).

Le but est de **réglementer** désormais drastiquement ces missions.

La proposition rappelle que les missions doivent être indispensables et organisées dans le cadre de dossiers ou d'expériences précises et en vue d'apporter une plus-value évidente dans le travail parlementaire.

Nous souhaitons interdire désormais les missions du bureau du parlement et ne plus permettre que les missions décidées par les commissions parlementaires avec approbation unanime de la conférence des présidents.

La proposition va dans le sens d'interdire les per diem, d'imposer les voyages en seconde classe à l'instar de la pratique des ministres et d'imposer un rapport d'activités en veillant à le mettre à disposition du public sur le site du Parlement wallon dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission. Il s'agit là de répondre à une demande légitime de chaque citoyen par rapport aux représentations exercées par ses élus.

Il faut en outre veiller à ce que les montants consacrés aux missions parlementaires restent raisonnables. C'est pourquoi chaque année, il est proposé que le Parlement arrête les missions prioritaires et un montant maximal par mission, eu égard à la destination, à la durée et aux nombres de participants, sous réserve de missions résultant d'événements imprévisibles. Les missions européennes devraient également se limiter à 5 jours et extra-européennes à 8 jours.

Par ailleurs, il est important d'instaurer une analyse plus poussée de chaque projet de mission émanant d'une commission. Tout projet de mission devra faire l'objet d'un contrôle a priori et a posteriori exercé par la Conférence des présidents qui est l'organe le mieux à même de juger de l'opportunité de telles missions.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Dimitri Fourny  
Député wallon